



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 14

CONTRAT DE LOCATION
DANS LE CADRE DE LA FETE DE FIN D'ANNEE
AU MULTI ACCUEIL
DE LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une location d'une pêche aux canards dans le cadre de la fête de fin d'année au Multi-Accueil de la Commune,

CONSIDERANT la proposition de la société : LA FESTIBOX,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de location avec la société La FESTIBOX sise 8 rue du Lion d'Or – 59126 LINSELLES, pour une période allant du 26 juin 2024, 17 heures au 27 juin 2024, 17 heures.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 138 € TTC.

Article 3 : Le contrat prend effet à compter de sa date de signature, soit le 27 mai 2024.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 mai 2024



Le Maire,

Monsieur Tony FRANCOIS

